



Inondation en sous sol

Par polomore

Bonjour

Je suis locataire dans un immeuble dont le propriétaire est le promoteur. Cet immeuble construit en 2014 a des infiltrations dans les caves et couloirs d'accès au parking souterrain. Des qu'il pleut abondamment l'eau arrive par des infiltrations et il y a 2 à 3 cm d'eau partiellement dans le sous sol. Les caves sont inaccessibles ainsi que le couloir d'accès parking. rien ne bouge malgré plusieurs signalements. Que peut-on faire? A priori nous ne pouvons diminuer le loyer en conséquences, dommage je pense que cela aurait été efficace! Merci de vos conseils

Par ESP

Bonjour

La loi ne vous autorise pas à diminuer le loyer.

Vous n'êtes pas le seul concerné?

Avez vous contacté le syndic s'il y en a un?

Par polomore

Merci de votre réponse

Non je ne suis pas le seul concerné par ces problèmes épisodiques. (Des jours comme aujourd'hui, il faut passer par l'extérieur avec les sacs de courses) Oui tout le monde est au courant depuis le temps que ça dure ! Je pense qu'il doit y avoir des néchanges infructueux entre syndic, propriétaire, architecte.. puisque il y a garantie décennale. On voudrait faire bouger les choses, par ce sont nous les locataires qui avons le problème . Comment faire pression dans la légalité pour cela? Merci d'avance

Par ESP

Mettre la pression, c'est d'abord demander à tous les propriétaires qu'il soit mis fin à ces troubles de jouissance, rendent impossible une occupation paisible des lieux.

En effet, le propriétaire a l'obligation contractuelle de délivrance conforme et de jouissance paisible de la chose louée

Il convient de leur rappeler leur devoir par des lettres R/AR, avant de saisir éventuellement un juge.

Par polomore

Ok on va commencer par une lettre commune avec AR

Merci de votre réponse